Les salaires

	Bulletin de paie
+	Salaire normal en espèces
=	Salaire brut total
-	Déductions d'impôts :
	 ♦ Charges sociales fiscalement déductibles AM-nature : 2,80% AM-espèces : 0,25% Surprime : 2,10% Pension : 8,00% ♦ Contributions fiscalement non déductibles Dépendance : 1,40% Crise : 0,80% ♦ Total des charges sociales et contributions (p.s.)
=	Salaire imposable
_	Impôt retenu sur les salaires
_	Contribution dépendance
_	Contribution crise
+	Crédit d'impôt pour salariés (CIS)
=	Salaire net total
_	Salaire en nature
=	Salaire net en espèces
_	Acomptes versés
=	Salaire net à payer